



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>8389</b>	De <b>Mme Pascale Fontenel-Personne</b> ( La République en Marche - Sarthe )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports		<b>Ministère attributaire</b> > Transports
<b>Rubrique</b> > transports ferroviaires	<b>Tête d'analyse</b> > Impact des grèves sur le tourisme	<b>Analyse</b> > Impact des grèves sur le tourisme.
Question publiée au JO le : <b>15/05/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>16/04/2019</b> page : <b>3718</b>		

### Texte de la question

Mme Pascale Fontenel-Personne alerte Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les conséquences de la grève sur le tourisme. Le 3 avril 2018, l'Insee annonçait une hausse de 5,6 % de la fréquentation hôtelière en France en un an avec plus de 400 millions de nuitées. Aujourd'hui un 9 mai 2018, en pleine semaine de ponts, l'une des périodes les plus fastes pour les professionnels du tourisme, le soleil est au rendez-vous mais on annonce un recul de 10 % d'occupation alors où sont les touristes ? Depuis le début des grèves SNCF et Air France, les acteurs du tourisme français constatent un fléchissement de l'activité. L'optimisme du patron de la SNCF ne suffira certainement pas à rassurer les professionnels de ce secteur, parlons chiffres : les premiers annoncent 20 millions d'euros par jour de perte économique. C'est indiscutable, la grève a un impact direct sur le secteur du tourisme. Elle implique de devoir réorganiser les déplacements, ce qui occasionne des heures supplémentaires pour les professionnels : jusqu'à 500 000 euros par jour de grève. L'impact à plus long terme se fait déjà sentir en comparaison à la même date en 2017 : jusqu'à 15 % en moins de réservations pour le mois de juin. Avec les grèves, les Français n'organisent pas leurs vacances de façon habituelle, ce qui crée un manque à gagner. La baisse de fréquentation est encore plus mesurable en province qui subit le cumul de risques pour les touristes arrivant à Paris et se rendant ensuite en province. Ce qui inquiète particulièrement les professionnels du tourisme c'est le risque d'un prolongement du mouvement social à l'été 2018 : si le conflit s'enlise, les cheminots pourraient poursuivre en juillet et août. Les touristes ayant déjà payé des prestations craignent de ne pas pouvoir partir en vacances. Le secteur de la restauration souffre également : des baisses jusqu'à - 50 % sont enregistrées les jours de grèves dans certains établissements du fait du télétravail et des journées plus courtes. Elle souhaite attirer son attention sur l'image de la France et de son attractivité. En termes d'accueil, cette image est déjà dégradée. Mais comment les professionnels du tourisme peuvent-ils garder le sourire dans ces conditions ? Les touristes étrangers retiendront un climat social dégradé en France, surtout avec un mouvement aussi étalé. Ces grèves incitent forcément ces touristes étrangers à orienter leurs vacances vers d'autres destinations. Suite aux tragiques attentats, l'année 2016 avait déjà été rude pour le tourisme. 2017 avait pu afficher un net redressement - il faut pouvoir soutenir les établissements, leurs efforts et les touristes. Elle l'interroge ainsi sur ce qu'elle compte faire pour stopper cette situation et rassurer les touristes, français et étrangers. Elle lui demande si la cagnotte de solidarité aux cheminots évaluée à 1 million d'euros ne pourrait pas servir au dédommagement des Français subissant la grève plutôt qu'à ceux qui l'imposent.

### Texte de la réponse

L'exercice du droit de grève dans les transports exerçant une mission de service public est encadré par la loi

n° 2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs qui a pour objet de prévenir les conflits, d'organiser les services de transports terrestres en cas de grève ou de perturbation prévisible du trafic ainsi que de garantir aux usagers le droit à une information de qualité sur les services assurés et, le cas échéant, au remboursement des titres de transport. Durant les épisodes de grève discontinue à la SNCF, cette loi a rendu possible la mise en œuvre d'un service garanti afin de faire face aux besoins essentiels de la population tels que les dessertes en heure de pointe. De plus, consciente des conséquences économiques de ces épisodes de grève, notamment pour le secteur du tourisme, la SNCF a lancé une « opération reconquête », entre le 15 mai et le 31 août 2018, en proposant trois millions de billets de TGV à moins de 40 euros sur toutes les destinations et tous les jours. L'objectif était que toutes les places disponibles durant cette période soient proposées à environ moitié prix. En parallèle, les cartes de réduction ont été vendues au prix de 29 euros au lieu de 50 euros, du 23 mai au 15 juin, pour la carte Jeune, 60 euros pour la carte Senior+ et 75 euros pour les cartes Enfant+ et Week-end. Concernant les diverses cagnottes mises en place afin de soutenir les salariés en grève, ces dernières ont été organisées par des personnes privées et il n'appartient pas à l'État d'en modifier l'affectation.